

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULTZ-SOUS-FORETS DU 5 FEVRIER 2014

Sous la présidence de : Monsieur Pierre MAMMOSSER, Maire

Membres présents : Mmes et MM. Denise EHRHARD, Dominique STOHR, Lucienne HAAS et Christophe SCHIMPF, adjoints au Maire, Ernest ROTT, Maire délégué de Hohwiller, Paul BOISSARIE, Céline GEFFROY, Béatrice HOELTZEL, Christian KLIPFEL, Claude LINDNER, Thomas RUBY, Marie-José SCHALLER, Alfred SCHMITT, Jean-Michel STEPHAN et Christian WAGNER, conseillers municipaux.

Membres absents excusés : MM, Eric HUBERT, conseiller municipal donne procuration à Marie-José SCHALLER, conseillère municipale et Jean-Laurent VONAU, conseiller municipal donne procuration à Alfred SCHMITT, conseiller municipal.

Secrétaire de séance : Michèle NEICHEL, DGS.

L'invitation du 30 janvier 2014 adressée par le Maire aux conseillers municipaux prévoyait l'ordre du jour suivant :

1. **FORET COMMUNALE : PROGRAMME DES TRAVAUX D'EXPLOITATION ET DES TRAVAUX PATRIMONIAUX**
2. **COMPTE RENDU DES REUNIONS DES DIFFERENTS SYNCIATS ET COMMISSIONS**
3. **NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES**
4. **PROJETS ET TRAVAUX**
5. **URBANISME**
6. **PERSONNEL COMMUNAL**
7. **ASSOCIATIONS**
8. **AFFAIRES FINANCIERES**
9. **DIVERS.**

Le Maire ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à l'assemblée. Il remercie MM. Jean-Louis JAEGER et Damien LEICHTNAM, représentants de l'ONF d'avoir accepté de participer à cette séance pour expliquer les programmes de travaux à réaliser dans la forêt communale de Soultz-sous-Forêts en 2014.

1. PROGRAMME DES TRAVAUX D'EXPLOITATION ET DES TRAVAUX PATRIMONIAUX EN FORET COMMUNALE POUR 2014

En raison d'un départ à la retraite imminent, Monsieur Jean-Louis JAEGER présente son successeur, Monsieur Damien LEICHTNAM. Ce dernier est affecté au triage de Lampertsloch et va s'occuper de la forêt communale de Soultz-sous-Forêts. Les programmes des travaux pour 2014 ont été élaborés par M. JAEGER et sont présentés au conseil municipal.

Le Maire précise que les travaux proposés s'inscrivent dans le plan d'aménagement forestier signé entre la commune et l'Office National des Forêts.

• Programme des travaux d'exploitation – Etat de prévision des coupes 2013

L'état de prévision prévoit des coupes d'un volume total de 1310 m³, dont 577 m³ de bois d'œuvre, 328 m³ de bois d'industrie, 70 m³ (100 stères) de bois de chauffage et 335 m³ (479 stères) de volume non façonné en parcelles 11A, 13A et 20R, ainsi que 340 m³ de coupes en vente sur pied en parcelles 2A et 3A. La recette brute escomptée est de 102 900 € HT, somme à laquelle il faut soustraire les dépenses d'exploitation (abattage, façonnage, débardage et les honoraires ONF), d'où une recette nette prévisionnelle de 72 814 € HT.

A la question du Maire relative à la mise en concurrence des débardeurs, les représentants de l'ONF transmettront la demande au responsable de l'Unité Territoriale.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le programme des travaux d'exploitation – état de prévision des coupes pour l'année 2014.

- **Programme des travaux patrimoniaux**

Le programme des travaux patrimoniaux prévoit :

- en maintenance l'entretien de parcellaire
- en sylviculture du nettoyage après exploitation des parcelles 18 et 20, de la régénération naturelle de chênes parcelles 18, 19 et 20, du dépressage parcelles 3 et 22 et le marquage des lots de fonds de coupes
- en infrastructure l'entretien de la Bergstrasse parcelles 5 à 8 sur une distance de 500 mètres.

Le montant total des travaux est estimé à 22 636 € HT, honoraires ONF compris.

Christian KLIPFEL rappelle à M. JAEGER son interrogation faite lors de l'adoption des programmes de travaux 2013 concernant le projet de piste de débardage pour l'accès au Soultzerkopf et son souhait d'associer le Club Vosgien à l'étude du projet. M. JAEGER répond que l'ONF prendra contact avec le Club Vosgien avant toute intervention en parcelle 3A.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le programme des travaux patrimoniaux pour l'année 2014.

- **Approbation de l'état d'assiette des coupes 2015**

L'ONF établit chaque année pour les forêts relevant du régime forestier un état d'assiette des coupes qui permet d'arrêter les parcelles qui devront être martelées au cours de la prochaine campagne de martelage. Cet état d'assiette des coupes est élaboré en application de l'aménagement forestier qui prévoit les parcelles à marteler annuellement dans les groupes d'amélioration et les surfaces à régénérer et volumes prévisionnels pour les groupes de régénération.

La proposition des coupes à marteler en 2015 en forêt communale de Soultz-sous-Forêts concerne les parcelles 19R (511 m³) 20R (432 m³), 12I (835 m³) et 18R (300 m³) ainsi que 90 m³ de chablis et bois. Les propositions d'assiette sont à approuver par délibération du conseil municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de l'état d'assiette des coupes 2015.

2. COMPTE RENDU DES REUNIONS DES DIFFERENTS SYNDICATS ET COMMISSIONS

→ Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 8 janvier 2014

Le conseil municipal, à l'unanimité moins deux abstentions (Claude LINDNER et Jean-Michel STEPHAN) approuve le compte rendu du conseil municipal du 8 janvier 2014.

→ Différentes réunions et manifestations

09.01.2014

- cérémonie des vœux de la garnison à l'Ancienne Douane à Haguenau (brigade de renseignement, centre médical des armées, 2^e régiment des Hussards, 28^e groupe géographique et 54^e régiment de transmissions)

10.01.2014

- présentation des vœux de la municipalité avec accueil des nouveaux arrivants et remise des prix aux lauréats des concours locaux de fleurissement et d'illuminations

11.01.2014

- fête des personnes âgées de Hohwiller
- assemblée générale de l'amicale cyclotouriste

14.01.2014

- conseils d'écoles extraordinaires des écoles maternelle et élémentaire concernant les rythmes scolaires – point à l'ordre du jour
- spectacle d'ouverture du festival « Décalages » des Scènes du Nord
- assemblée générale du Vélo Club Nord Alsace

16.01.2014

- vœux de la Base aérienne 901

17.01.2014

- rencontre avec la directrice de l'école élémentaire
- réunion plénière de la commission d'arrondissement pour la sécurité de Wissembourg pour examiner le dossier du collège de l'Outre-Forêt
- rencontre avec Christian CLAUSS, agriculteur et un riverain de la rue du Maire Geiger concernant l'arrière de la rue menant à l'exploitation agricole
- vœux de la Sous-Préfète à Wissembourg
- vœux de la municipalité au personnel communal

18.01.2014

- fête de la maison de retraite du Soultzerland à La Saline

20.01.2014

- réunion du SCOTAN

21.01.2013

- réunion de l'ADEAN

22.01.2014

- contrôle partiel des installations privatives d'assainissement du pôle scolaire et de la petite enfance par le SDEA : deux points étaient à vérifier, l'évacuation des eaux usées et des eaux pluviales. Les eaux usées sont évacuées par une pompe contrairement aux pluviales qui coulent directement dans le Froeschwillerbach car la buse de rétention prescrite lors de l'établissement du permis de construire n'a pas été effectuée. Le SDEA est missionné par le SICTEU pour les eaux usées mais pas pour le déversement des eaux pluviales. Il faut donc se rapprocher du SICTEU sur ce point.
- réunion conjointe des commissions scolaire, finances et sports, loisirs, associations concernant les rythmes scolaires

23.01.2014

- visite de la CASIP (commission d'arrondissement de la sécurité contre les risques d'incendie et de panique) pour la visite de contrôle de l'espace culturel La Saline avec avis favorable pour la poursuite de l'établissement

24.01.2014

- remise des diplômes du brevet du collège à La Saline
- vœux de la municipalité aux bénévoles

25.01.2014

- rencontre avec les riverains de la rue Kupfersmatt et les membres de la commission des travaux pour la rénovation de l'éclairage public – point à l'ordre du jour
- assemblée générale de l'association des coureurs de la Saline

26.01.2014

- fête des personnes âgées de Soultz-sous-Forêts à La Saline

28.01.2014

- assemblée constitutive de l'association « Sang pour 100 », amicale des donneurs de sang

29.01.2014

- réunion du bureau de l'association foncière de Soultz-sous-Forêts avec l'adoption du compte administratif et du compte de gestion 2013, l'affectation du résultat 2013 d'un montant de 43 097,47€, le vote du budget primitif 2014 et l'établissement du rôle de recouvrement 2014. La cession à l'euro symbolique du terrain rue Louis-Philippe Kamm appartenant à l'association foncière est confirmée, l'association foncière ayant déjà délibéré sur le sujet auparavant mais la décision n'avait pas été actée.

30.01.2014

- rencontre avec une habitante victime d'une infraction routière rue du Docteur Deutsch
- réunion du SCOTAN à La Saline
- assemblée générale de l'harmonie Concordia

31.01.2014

- rencontre avec un riverain de la rue de Lobsann concernant la sécurité dans la rue (problème de vitesse) : les enregistreurs montrent des excès de vitesse répétés dans cette rue.

Le Maire propose :

- de faire un test avec l'indicateur de vitesse de la communauté de communes à partir du 24/02/2014
- de mettre en place des obstacles pour réduire la vitesse
- d'organiser une réunion avec les riverains de la rue en semaine 8 (17 au 22/02/2014)

Cette proposition est approuvée par le conseil municipal.

01.02.2014

- rencontre avec le responsable du club de karaté : le club a une section à Soultz-sous-Forêts, le siège social étant à Wissembourg ; il a intégré Soultz-sous-Forêts dans son logo et ses statuts

03.02.2014

- réunion du Syndicat des Eaux : orientations budgétaires, comptes administratif et compte de gestion et tarifications
- cérémonie de remise des trophées de l'accueil 2014 à la CCI de Strasbourg – 2 commerçantes de notre commune ont souscrit à cette démarche en 2013 et ont obtenu le Trophée de l'Accueil, il s'agit de Mmes Anne-Sophie QUERET – OPTIC 2000 et Camille STOLL – A L'Ô DE ROSE

04.02.2014

- cérémonie de naturalisation à la Sous-Préfecture de Haguenau (Mme BAGARIC)
- réunion de la commission de sélection des offres
- réunion du Syndicat du Seltzbach : attribution de marchés, travaux de géomètre et notaire pour la cession de terrains.

3. NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES

➔ Horaires et avant-projet PEDT transmis au DASEN

• Horaires

Le Maire rappelle que lors de la réunion du 8 janvier 2014 le conseil municipal avait décidé de s'orienter vers la demi-journée supplémentaire le samedi matin, d'envoyer une lettre d'information aux parents, de fixer les horaires d'entrée et de sortie proches des horaires actuels et d'organiser les temps d'animation sur une durée suffisante pour être significatifs.

Deux problématiques ont été soulevées lors de la réunion extraordinaire des conseils d'écoles : le fonctionnement du site bilingue et l'organisation d'une durée minimum d'enseignement l'après-midi. Des horaires uniformes pour les deux écoles avaient alors été votés.

Après une dernière concertation en commission scolaire, la proposition suivante a été transmise au DASEN (Directeur académique des services départementaux de l'Education Nationale) qui suppose deux dérogations, le samedi et la durée d'enseignement quotidienne :

	Horaires d'enseignement du matin	Horaires d'enseignement de l'après-midi	Temps d'animations périscolaires (facultatif)	Durée d'enseignement
Lundi	8 h 15 – 11 h 30	13 h 30 – 15 h 00	15 h 00 – 16 h 00	4 h 45
Mardi	8 h 15 – 11 h 30	13 h 30 – 16 h 00	-	5 h 45
Jeudi	8 h 15 – 11 h 30	13 h 30 – 16 h 00	-	5 h 45
Vendredi	8 h 15 – 11 h 30	13 h 30 – 15 h 00	15 h 00 – 16 h 00	4 h 45
Samedi	8 h 30 – 11 h 30	-	-	3 h 00

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les horaires proposés.

Le Maire informe également l'assemblée que, conformément à la décision prise par le conseil municipal lors de la dernière réunion, une lettre d'information a été transmise à tous les parents dont les enfants sont scolarisés à Soultz-sous-Forêts leur présentant :

- le contexte
- les principes adoptés par le conseil municipal lors de la réunion du 8 janvier 2014
- la position des conseils d'écoles pour le samedi et des horaires uniformes les journées pleines (8h10-11h40, 13h30-15h15 et TAP après)
- la dernière concertation dans le cadre de la commission scolaire pour limiter l'engagement de la commune à deux séances de TAP
- la proposition transmise au DASEN
- l'évocation d'une possibilité d'accueil le matin en maternelle à partir de 7h45
- le positionnement du bus après les TAP
- l'éventualité d'une participation financière symbolique des parents aux TAP.

• **Avant-projet du Plan d'Education Territorial (PEDT)**

Le Maire présente à l'assemblée le contenu de l'avant-projet du plan d'éducation territoriale qui a également été transmis au DASEN, basé sur la dominante culturelle de la localité :

Atouts du territoire : une école de musique de près de 150 élèves, une médiathèque de plus de 1000 abonnés, un relais culturel qui porte à la fois une saison culturelle « officielle », un cinéma spécialement dédié aux enfants avec des séances le mardi à 17 heures et à 20 heures, une association arts et peintures, une école de danse de plus de 200 élèves, plusieurs chorales,...

Contraintes du territoire : la plupart de ces infrastructures culturelles, en particulier le relais culturel, est surtout accessible le mercredi, la fin de semaine étant essentiellement dédiée à la saison culturelle « officielle » et aux activités associatives. Cela justifie fortement la demande de dérogation pour mettre la demi-journée supplémentaire au samedi et, ainsi, ne pas obérer la dynamique culturelle de la commune !

Objectifs éducatifs du PEDT partagés par les partenaires : Epanouissement des enfants par le développement des pratiques culturelles en s'appuyant sur les infrastructures et les associations culturelles et en utilisant les temps d'activités périscolaires pour assurer la continuité entre les aspects culturels des projets d'école et les activités culturelles extrascolaires.

Activités proposées dans le cadre du PEDT:

Pour la musique : éveil musical (avec l'école de musique) et chant choral (éventuellement avec des organisations comme A Cœur Joie)

Pour la danse : initiation à la danse

Pour les arts plastiques : cours d'arts plastiques, initiation à la photographie

Pour la lecture : animations à la médiathèque et dans la grande bibliothèque de l'école

Pour le théâtre : interprétation d'une pièce de théâtre en relation avec le relais culturel de La Saline

Pour le cinéma : animation ciné-club.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cet avant-projet.

4. PROJETS ET TRAVAUX

→ Pôle scolaire et de la petite enfance

• Lots complémentaires

Une nouvelle consultation a été effectuée pour trois lots complémentaires du pôle scolaire et de la petite enfance concernant la phase 2 des travaux (rénovation de l'existant) :

- Lot 21 : SANITAIRES
- Lot 22 : MENUISERIE D'AGENCEMENT
- Lot 23 : TOILE MAGNETIQUE

Trois offres sont parvenues pour le lot 21 – SANITAIRES, cinq offres pour le lot 22 – MENUISERIE D'AGENCEMENT et une offre pour le lot 23 – TOILE MAGNETIQUE.

Les résultats de l'ouverture des plis sont les suivants :

LOTS	ENTREPRISE SOUMISSIONNAIRE	MONTANT HT
Lot 21 - SANITAIRES	STIHLE FRERES / Hoenheim	12 127,79 €
	KUHN ET FILS / Roppenheim	16 320,00 €
	STROHM / Betschdorf	10 630,40 €
Lot 22 - MENUISERIE D'AGENCEMENT	Menuiserie SIFFERLIN / Mundolsheim	27 780,00 €
	Menuiserie ROHMER / Durrenbach	négociation
	TROESCH / Hoenheim	négociation
	Ebénisterie HESS / Soultz-sous- Forêts	négociation
	HUNSINGER / Weislingen	26 590,00 €
Lot 23 - Toile magnétique	MARMILLOD / Lembach	6 096,00 €

La commission de sélection des offres propose au conseil municipal :

1. d'attribuer les travaux du lot 21 – SANITAIRES à l'entreprise STROHM/Betschdorf pour un montant de 10 630,40 € HT (12 756,48 € TTC)

2. d'effectuer une négociation complémentaire avec les entreprises ROHMER/Durrenbach, TROESCH/Hoenheim et HESS/Soultz-sous-Forêts pour le lot 21 – MENUISERIE D'AGENCEMENT et de déléguer l'attribution à la commission de sélection des offres qui en rendra compte au conseil municipal lors de la prochaine réunion
3. d'attribuer les travaux du lot 23 – TOILE MAGNETIQUE à l'entreprise MARMILLOD/Lembach pour un montant de 6 096,00 € HT (7 315,20 € TTC).

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à cette proposition. Il autorise le Maire à signer les marchés à intervenir avec les entreprises.

- **Avenant phase 2 des travaux**
 - **Avenant n° 4 au lot 17 - Electricité**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n° 4 au lot 17 – Electricité, d'un montant de 1 739,42 € HT émanant de l'entreprise EIE/Haguenau concernant le déplacement des interrupteurs et prises de courant ainsi que la reprise du câblage de distribution des luminaires, et autorise le Maire à le signer. Cet avenant représente une augmentation de 0,77 % par rapport au marché initial.

Du fait de cet avenant et des avenants n° 1, 2 et 3, le montant du marché initial est porté de 225 000 € HT à 235 912,68 € HT (283 095,22 € TTC).

→ **Synagogue**

- **Maîtrise d'œuvre**

Le Maire rappelle que les travaux à effectuer à la synagogue concernent le remplacement des fenêtres et de la verrière et l'ajout des tourelles.

Sur les trois cabinets d'architectes sollicités (BRUA / BASSO / HAIBACH) pour la maîtrise d'œuvre de ces travaux, deux offres ont été déposées :

1. Atelier d&b SARL d'architecture – Laetitia BASSO / STRASBOURG – taux d'honoraires : 7 %
2. Arnold HAIBACH – Architecte / NIEDERBRONN-LES BAINS - taux d'honoraires 9 %.

La commission de sélection des offres a pris connaissance des 2 propositions et laisse au conseil municipal le choix de la maîtrise d'œuvre.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité moins une voix pour Arnold HAIBACH (Alfred SCHMITT) et une abstention (Jean-Laurent VONAU) décide de confier la maîtrise d'œuvre des travaux de la synagogue à l'Atelier d&b SARL d'architecture – Mme Laetitia BASSO – 31, boulevard d'Anvers - 67000 STRASBOURG pour un taux d'honoraires de 7% du montant des travaux HT.

→ **Eclairage public rue Kupfersmatt**

- **Rajout d'ensembles lumineux**

La commission des travaux et les riverains se sont retrouvés pour définir l'emplacement des ensembles lumineux dans la rue Kupfersmatt, suite à la proposition de marquage faite par l'entreprise EIE, titulaire du marché. Six ensembles lumineux étaient prévus à l'origine. Il a été constaté sur place qu'ils n'étaient pas suffisants et qu'il fallait en installer huit pour assurer un éclairage correct.

L'entreprise EIE/Haguenau a fait parvenir un devis pour deux ensembles lumineux supplémentaires d'un montant de 4 557,98 € HT. Le montant total s'élèvera donc à 31 568,82 € HT (27 010,84€ HT + 4 557,98€ HT), soit 37 882,58 € TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de faire installer huit ensembles lumineux dans la rue Kupfersmatt et approuve le devis pour les deux ensembles lumineux supplémentaires d'un montant de 4 557,98 € HT.

Du fait de cette décision, le montant total des travaux s'élève à 31 568,82 € HT.

→ **Réaménagement de la rue des Barons de Fleckenstein**

- **Avenant n° 3 au marché de maîtrise d'œuvre**

Le Maire rappelle au conseil municipal que la maîtrise d'œuvre de ces travaux avait été confiée aux cabinets ESPAYS et N2I. Un premier avenant avait été approuvé pour le transfert du marché d'ESPAYS à ERANTHIS : le présent transfert concerne le transfert de N2I à la SAS M2i MEYER INGENIERIE D'INFRASTRUCTURE de Duntzenheim. Le montant transféré s'élève à 822,42 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve à signer l'avenant n° 3 au marché de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement de la rue des Barons de Fleckenstein relatif au transfert de N2I à la SAS M2i MEYER INGENIERIE D'INFRASTRUCTURE/Duntzenheim et autorise le Maire à le signer.

→ **Ecoquartier « Salzbaechel »**

• **Mise en concurrence pour l'étude dans le cadre de la labellisation « Quartier Plus »**

La commission permanente du Conseil Général a décidé que le projet de Soultz-sous-Forêts au vu des enjeux exprimés était potentiellement éligible au dispositif « Quartier Plus 67 ». La commission a relevé les réflexions novatrices de la commune notamment la démarche participative pour définir les nouvelles formes d'urbanisation de ce quartier.

Pour la labellisation définitive de l'opération des précisions sont à fournir sur les points suivants :

- articulation du projet avec les logements locatifs aidés déjà présents sur le secteur
- moyens et exigences demandés pour respecter la bonne intégration des futurs bâtiments dans l'environnement patrimonial du site
- précisions sur les publics ciblés par les nouvelles constructions.

Le Département continue d'accompagner la collectivité en vue de l'intégration de ces différentes interrogations dans la poursuite des réflexions et études, une étude de marché de l'habitat sera d'ailleurs réalisée au cours du 1^{er} semestre 2014.

Fin 2014 la commission « Quartier Plus 67 » examinera la labellisation définitive de l'opération lorsque le volet opérationnel sera plus avancé. En sus des modalités de mise en œuvre, il faudra préciser :

- en quoi le dispositif « Quartier Plus 67 » constitue une plus-value pour le développement du projet et en quoi ce dispositif sera un levier pour la réalisation
- en quoi la démarche propre à chaque opération est reproductible et transposable
- les innovations en matière environnementale ou de conception.

L'opération étant présélectionnée par la commission permanente, le Conseil Général garantit un financement des études et de l'assistance à maîtrise d'ouvrage dans la limite de 50% des coûts concernés, la subvention étant plafonnée à 80 000 €. Une première tranche plafonnée à 40 000 € peut être versée sur la base de 50% des factures acquittées jusqu'à la labellisation définitive du projet. Le second versement (50% de la subvention) sera conditionné à la mise en œuvre effective de l'opération après la labellisation et au respect des engagements pris.

Le conseil municipal, sur proposition du Maire, décide

- de se rapprocher de la Direction de l'Habitat et de l'Aménagement Durable du Conseil Général pour l'accompagnement dans les démarches en vue d'aboutir à la réalisation d'un « Quartier Plus 67 » à Soultz-sous-Forêts
- de lancer une mise en concurrence pour les études et l'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de l'obtention de la labellisation de l'opération.

→ **Propriété Grunewald**

• **Diagnostic d'amiante et mise en concurrence pour les travaux de démolition**

Le Maire informe le conseil municipal que suite à l'acquisition de la propriété Grunewald par la commune, une première demande a été faite auprès d'une entreprise spécialisée pour les travaux de désamiantage, démolition et évacuation des gravats. Le devis de l'entreprise GCM DEMOLITION s'élève à 22 080 € HT.

Vu le montant élevé de ces travaux, il propose de faire établir un diagnostic d'amiante et de lancer ensuite une mise en concurrence pour les travaux. Il précise également que des grilles de chantier ont été installées par la commune pour interdire l'accès du public à cette propriété.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à cette proposition.

→ Autres

• Mobilier urbain

Deux entreprises régionales, l'entreprise SINEU GRAFF/Kogenheim et la Métallerie WILLEM/Gumbrechtshoffen ont été sollicités pour des propositions de bancs (liaison cyclopiétonne) et de corbeilles de propreté pour différents endroits de la commune. Un devis pour le remplacement des barrières de parking de la rue du Frohnacker a également été demandé chez SINEU GRAFF.

La commission de sélection des offres propose au conseil municipal d'acquérir les corbeilles de propreté et les barrières auprès de l'entreprise SINEU GRAFF de Kogenheim, ce qui permet une harmonisation de ce mobilier urbain dans la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide l'achat de 15 corbeilles de propreté au prix de 614 € HT/corbeille et de 4 barrières avec scellement pour un montant de 1 834,80 € HT.

Aucune décision n'est prise pour l'achat de bancs, les modèles présentés ne correspondant pas.

Céline GEFFROY suggère l'installation de bancs au Bruehl, près des jeux.

5. URBANISME

→ Modification du PLU avec enquête publique pour la levée de la zone de servitude de projet

Le Maire rappelle au conseil municipal que le plan de zonage du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Soultz-sous-Forêts indique deux servitudes de projet. Ces deux secteurs se placent en zone urbaine, la première en UAb et la seconde en zone UBb. La commune a souhaité faire usage des dispositions du code de l'urbanisme permettant de limiter la constructibilité sur des secteurs définis en vue de la réalisation d'un projet cohérent et d'ensemble pour le développement de la commune.

Le premier secteur se place entre la rue du Docteur Deutsch, la rue de la Gare et la rue de la Saline et couvre en partie des constructions existantes et notamment le supermarché. Ce secteur permettra d'affirmer un dynamisme économique de proximité, un pôle de services et d'activités tertiaires dans le cadre d'une opération groupée et de renouvellement urbain. Ces terrains sont en partie non bâtis et certaines parcelles ont été acquises par la commune. La proximité à la fois du centre-ville et de la gare en font un secteur particulièrement stratégique pour l'attractivité de la commune.

La contrainte de la zone inondable rend, en outre, la mise en place d'une servitude de projet plus importante, dans la mesure où l'opération d'ensemble considérera pleinement l'importance de ce risque dans le projet à venir. Aussi, pendant cinq ans après la date d'approbation du PLU, certains travaux restent autorisés sur le bâti existant mais les nouvelles constructions sont interdites.

Il précise les enjeux de la zone de servitude de projet

- conserver la pharmacie au centre-ville et développer son accessibilité (déplacement de la pharmacie à réaliser avant le 31/12/2015)
- renforcer l'attractivité du centre-ville par un triptyque pharmacie – pôle santé – supermarché de centre-ville
- constituer un tandem centre-ville/zone d'activités gagnant permettant d'envisager l'accueil d'un petit hypermarché dans la ZA pour compléter le dispositif.

Il annonce également qu'un responsable d'hypermarché a pris contact pour une implantation éventuelle dans la zone d'activités intercommunale d'une superficie de 3500 à 4000 mètres carrés. Ce projet n'en est qu'aux demandes préliminaires mais encourage d'autant plus les élus à dynamiser le centre-ville.

L'assemblée réaffirme que la présence de Match est indispensable dans le centre-ville. Le Maire évoque la ville de Troyes qui a réussi à conjuguer les magasins d'usine avec un centre-ville vivant et encourage à suivre cet exemple.

Il propose une feuille de route pour le Jardin de la Saline

- lever la zone de servitude de projet ce qui signifie une modification du plan local d'urbanisme avec enquête publique (demande du conseil municipal à faire à la communauté de communes) – objectif octobre 2014
- élaborer en parallèle les orientations d'aménagement du projet avec les partenaires : pharmacie, Match, DDT
- finaliser le projet de la pharmacie (ABF, dépôt du permis de construire, instruction en parallèle ERP ...)
- obtention du permis de construire en novembre 2014
- obtention de l'accord de l'ARS (Agence régionale de santé) en avril 2015
- déménagement de la pharmacie en décembre 2015.

A la demande de Christian KLIPFEL souhaitant connaître l'orientation pour l'implantation de la pharmacie, le Maire répond que rien n'est encore défini mais qu'il n'y a pas d'objection de la part du pharmacien pour une modification.

Le Maire demande donc au conseil municipal de se prononcer sur la levée de la zone de servitude de projet.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins trois abstentions (Christian KLIPFEL, Alfred SCHMITT et Jean-Laurent VONAU) décide la levée de la zone de servitude de projet et demande à la communauté de communes de l'Outre-Forêt de procéder à la modification du plan local d'urbanisme.

6. PERSONNEL COMMUNAL

→ Assistants d'enseignement artistique

• Avenant au contrat de travail

Le Maire informe le conseil municipal que la délibération du conseil municipal du 8 janvier 2014 concernant l'approbation d'avenants aux contrats de travail des assistants d'enseignement n'est pas à prendre en compte, vu que pour le chant et le violon les temps d'enseignement ne sont pas modifiés.

Il présente au conseil municipal l'avenant au contrat de travail de l'assistant d'enseignement artistique enseignant la guitare à compter du 1^{er} janvier 2014 : temps d'enseignement 6h15 mn (6,25/20^e).

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cet avenant.

7. ASSOCIATIONS

→ Subventions pour locations de salles

• Frais de location du gymnase du Syndicat Mixte

Le Maire fait part au conseil municipal que les associations ont été destinataires des factures pour l'occupation du gymnase du syndicat mixte après clôture de l'exercice 2013. Les subventions accordées en 2013 ne peuvent plus être versées. Il propose donc d'attribuer des subventions aux associations concernées pour leur permettre le paiement de ces locations :

ASSOCIATIONS	PERIODES	HEURES D'UTILISATION	REDEVANCE HORAIRE	MONTANT DE LA SUBVENTION
Outre Forêt Badminton Club	Août/décembre 2012	87,5 heures	13,72 €	1 200,50 €
	Janvier/décembre 2013	157 heures		<u>2 154,04 €</u> 3 354,54 €
Tennis Club de Soultz-sous-Forêts	Janvier/avril 2013	100,5 heures		1 378,86 €

SKTAN	Septembre/octobre 2013	33 heures		452,76 €
--------------	---------------------------	-----------	--	-----------------

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions aux différentes associations et vote un crédit de 5 187 € sur article 6574 qui sera repris au budget primitif 2014.

- **Frais de location du gymnase du SIVOM de la Région de Wissembourg**

Le Maire rappelle que le handball-club a utilisé le gymnase de Wissembourg lors des travaux de rénovation du gymnase du Syndicat mixte de Soultz-sous-Forêts pour les entraînements et les compétitions. Une première subvention exceptionnelle de 56 € a été attribuée à l'association pour la location du gymnase lors des compétitions et le handball-club a réceptionné une deuxième facture du SIVOM de la Région de Wissembourg pour la location du gymnase lors des entraînements qui s'élève à 352 € (88 heures x 4 €).

Le conseil municipal, à l'unanimité, accorde une subvention de 352 € au handball club de Soultz-sous-Forêts pour le paiement de cette location et vote le crédit sur article 6574 qui sera repris au budget primitif 2014.

- **Frais de location pour la salle de la MAC de Bischwiller**

La présidente de la section Pointes de Pieds de l'association Danse Gym a fait parvenir une demande de subvention pour la location de la salle de la MAC de Bischwiller pour le spectacle de fin d'année des 28 et 29 juin 2014. En effet, vu le grand nombre de danseuses et de danseurs, ce spectacle ne peut pas se dérouler à la Saline. L'association a bénéficié, en 2012 et 2013, d'une subvention exceptionnelle déterminée comme suit : location de la salle de Bischwiller – location de la Saline pour association (80 €).

Le conseil municipal, sur proposition du Maire, accorde une subvention exceptionnelle à la section Pointes de Pieds de l'association Danse Gym pour la location de la salle de la MAC de Bischwiller pour le spectacle de fin d'année des 28 et 29 juin 2014 selon les mêmes principes qu'en 2013.

- **Association « SANG pour 100 »**

Le Maire informe l'assemblée de la création d'une nouvelle association dont le but est de promouvoir le don du sang bénévole dans sa globalité. Le siège social de cette association est à la maison des associations de Soultz-sous-Forêts et les collectes s'effectueront à l'espace culturel La Saline, l'objectif étant de 100 dons par séance (contre 50 actuellement).

Le Président de cette association a fait parvenir un courrier sollicitant une subvention de la commune pour le démarrage financier de l'association. Il précise qu'il sollicitera également les communes environnantes impactées ou impactables par le projet.

Le conseil municipal, sur proposition du maire, à l'unanimité accorde une subvention exceptionnelle de 513 € équivalente à la subvention accordée à la Croix-Rouge en 2013. Le crédit est voté sur article 6748 et repris au budget primitif 2014.

➔ **Adhésion au Centre Antibruit d'Alsace (CABA)**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de renouveler l'adhésion au Centre Antibruit d'Alsace. La cotisation annuelle 2014 s'élève à 100 €.

➔ **Mise à disposition des locaux pour le festival du point de croix**

Madame KAYSER, au nom de l'équipe d'animation de la Maison Rurale de l'Outre-Forêt a fait parvenir un courrier remerciant la municipalité pour la mise à disposition des espaces d'exposition du pôle des services (salle voûtée et verrière) lors du dernier festival de la broderie, et sollicitant l'autorisation d'occuper les mêmes lieux en 2014 pour le festival « L'Alsace en fils et toiles » qui aura lieu du 24 octobre 2014 au 2 novembre 2014.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de mettre à disposition de l'association « Les Amis de la Maison Rurale de l'Outre-Forêt », gratuitement, les mêmes locaux du pôle des services qu'en 2013 pour le festival « L'Alsace en fils et toiles » qui se déroulera du 24 octobre au 2 novembre 2014.

8. AFFAIRES FINANCIERES

→ Mise à disposition d'un terrain communal

La SCEA du Reberg souhaite louer la parcelle de terrain appartenant à la commune cadastrée section 37 n° 364 d'une contenance de 2ha 06a 82ca lieudit « Reberg », sur les hauteurs du lotissement Plein Sud.

Le Maire rappelle que lors de la réunion du 3 juillet 2013 le conseil municipal lui avait demandé de se rapprocher de l'agriculteur pour avoir des compléments d'information et notamment le type de culture envisagé car il est nécessaire que ce terrain reste enherbé.

La commune s'est rapprochée de la Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin qui propose l'établissement d'un bail rural à clauses environnementales en mettant comme clause particulière le non-retournement des prairies. Ce bail est souscrit pour une durée de 9 ans comme tous les baux à ferme. Il est également précisé qu'un bail précaire n'avait aucune valeur juridique.

Le Maire propose au conseil municipal l'établissement d'un bail rural à clauses environnementales d'une durée de 9 ans avec la SCEA du Reberg en mettant comme clause particulière « le non retournement des prairies » et la fixation du loyer à 0,50 €/are, indexé sur l'indice des fermages 2013 (indice de départ : 106,68).

Le conseil municipal approuve cette proposition.

→ Taux modulé départemental

Le Président du Conseil Général du Bas-Rhin a fait parvenir un courrier informant que le taux modulé 2014 de la commune reste identique au taux 2013, soit 16 %.

→ Autres

• Gîte d'étape : fixation des tarifs pour groupes

Les tarifs actuels d'hébergement du gîte d'étape communal sont de 18 €/personne/nuit pour les randonneurs du chemin de Compostelle et de 20€/personne/nuit pour les autres utilisateurs, petit déjeuner inclus, avec possibilité de location de drap et/ou de serviette au tarif de 5 €.

Le Maire propose de fixer des tarifs de groupes à partir de 3 personnes en accordant une réduction de 10% pour 3 personnes, 20% pour 4 personnes et 30% à partir de 5 personnes.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à cette proposition.

• Acquisition de projecteurs pour La Saline

Le Maire propose l'acquisition de 10 projecteurs à LEDs pour l'espace culturel La Saline, ce qui permettra des mises en lumières plus conséquentes lors de manifestations au rez-de-chaussée.

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote un crédit de 1 750 € pour l'acquisition de projecteurs sur article 2188 du programme 221 – MATERIEL SALINE qui sera repris au budget primitif 2014.

9. DIVERS

→ Prochaines réunions et manifestations

- samedi 8 février 2014 à 19 h 30 : soirée dansante avec paëlla géante organisée par le tennis club à La Saline
- vendredi 21 février 2014 : assemblée générale de l'OMACSL
- mercredi 5 mars 2014 à 20 h 15 : réunion du conseil municipal
- samedi 8 mars 2014 à 11 heures : cérémonie de citoyenneté pour la remise des cartes électorales aux jeunes gens de 18 ans inscrits sur les listes électorales
- samedi 8 mars 2014 à 20 h 30 : concert de l'harmonie Concordia au relais culturel La Saline

➔ Doléances

- A la question de Paul BOISSARIE concernant la taille des arbres rue de la Gare, le Maire répond qu'il y a eu une réclamation d'un riverain
- Claude LINDNER signale que la propriétaire de la maison 8, rue du maire Geiger a beaucoup de mal à effectuer une marche arrière en sortant de sa cour à cause d'un plot sur le trottoir
- Alfred SCHMITT interpelle au sujet d'un parking rue du Maire Geiger devant un poteau d'incendie